

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Commission des Sports

Structure sportive

Terrain Padel

Composition : Rachel Bourquin Guidi, Bénédicte de Raemy, Michel Mouton, Fabienne Trono, Patrick Rellstab, Maude Ramazzina, Stéphane Hilty (président), Steve Delaude (superviseur)

Dates : 24 septembre 2024 (séance CS)

18 novembre 2024 (séance CS)

Mandat :

Etude d'une nouvelle structure sportive « Terrain Padel »

Audition(s) :

Points abordés :

À la suite de la décision du Conseil Municipal en mai 2024, la commission des sports s'est réunie pour étudier le projet de construction d'un terrain de padel. Voici les principaux éléments examinés à ce stade :

1. **Données techniques et économiques fournies** :

- **Dimensions** : 20m x 10m.
- **Coût estimé** : 100'000 CHF (*varie fortement en fonction de la structure utilisée*)
- **Tarification** : 10.00 par joueur/heure, permettant 4 joueurs par session.
- **Rentabilité** : 10h/semaine : 20'000.- annuel par terrain (*approche conservatrice*)

2. **Problématiques logistiques** :

- **Emplacement** :
 - Aucune parcelle disponible dans les zones urbaines actuelles.
 - Les terrains agricoles sont inconstructibles pour ce type de projet.
 - Le bruit représente un obstacle pour les terrains proches des habitations (*zone patinoire synthétique*).

Au vu des éléments mentionnés au point 2, la commission a identifié, à sa connaissance, un seul emplacement approprié : le mur d'entraînement situé à côté des terrains de tennis. À noter que le Tennis Club de Perly-Certoux (TCPC) a exprimé son accord pour l'accueil d'un terrain de padel à cet endroit.

Afin de poursuivre son étude, la commission des sports a besoin de deux éléments essentiels :

1. **Confirmation de la faisabilité technique** : Vérifier si la parcelle du mur d'entraînement tennis dispose des dimensions et des caractéristiques nécessaires pour accueillir une telle infrastructure (terrain de padel).
2. **Estimation des coûts** : Évaluer les dépenses associées à la construction, y compris les éventuelles adaptations du site, les frais d'aménagement et les options supplémentaires (par exemple, éclairage ou couverture) ainsi que les coûts récurrents.

Conclusion et décision(s) :

Au vu de ce qui précède, la commission des sports propose :

Par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention,

De demander au Conseil Administratif :

1. *D'engager une étude sur la faisabilité technique d'un terrain de padel en lieu et place du mur d'entraînement se situant à côté des terrains de tennis.*
2. *L'élaboration d'un plan détaillé des coûts (construction + coûts récurrents), incluant éclairage et structure couverte si la faisabilité est confirmée.*

Pour la Commission des Sports



Stéphane Hilty

Membres :

Rachel Bourquin Guidi
Bénédicte de Raemy
Fabienne Trono
Patrick Rellstab
Maude Ramazzina
Michel Mouton
Stéphane Hilty (Président)